

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 30 juin 2026 2026, à 19 h à la salle Chaudière du siège social à Saint-Georges ou par visioconférence.

.....

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Martin Blouin – présentiel
M. Stéphane Boulanger – présentiel
M. Sébastien Dostie – présentiel
M^{me} Manon Dulac – présentiel
M^{me} Emie Gagnon – présentiel
M^{me} Virginie Goulet – présentiel
M. Claude Lambert – visioconférence
M. Jérôme L'Heureux – présentiel
M. Clermont Maranda – présentiel
M^{me} Julia Montminy – présentiel
M. Frédéric Paré – présentiel
M. Bobby St-Pierre – présentiel
M^{me} Isabelle Veilleux – présentiel

PERMANENCE :

M^{me} Karina Roy – directrice générale par intérim – présentiel
M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉE :

M^{me} Caroline Lessard – directrice, Service des ressources matérielles – présentiel

ÉTAIENT ABSENTS

M^{me} Marie-Ève Barrette
M^{me} Annie A. Vachon
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard

CA-01-06-26 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M. Martin Blouin, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-06-26 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M^{me} Karina Roy, directrice générale par intérim, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Paré, administrateur

APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs en y ajoutant les points suivants :

10.0 Remerciement à M. Martin Blouin

11.0 Remerciement à M^{me} Annie A. Vachon

12.0 Remerciement à M^{me} Julia Montminy

13.0 Remerciement à M. Bobby St-Pierre

14.0 Remerciement à M. Jean-Sébastien Poulin Lessard

Adopté à l'unanimité

CA-03-06-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-06-26 ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES – école Notre-Dame de Lac-Etchemin et Municipalité de Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent mettre à la disposition de la communauté de Lac-Etchemin et de la population étudiante leurs immeubles et leurs équipements respectifs afin de répondre aux besoins en matière de loisirs et d'activités sportives, sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT que ledit protocole permet l'économie des ressources en évitant le doublage dans l'achat d'équipements en permettant une utilisation plus efficace des immeubles existants pour l'organisation d'activités sportives et socioculturelles;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin profiteront d'une accessibilité aux infrastructures municipales et d'une priorité d'utilisation sur les heures scolaires;

CONSIDÉRANT qu'en dehors des heures scolaires et parascolaires, la municipalité de Lac-Etchemin pourra organiser des activités municipales dans les infrastructures scolaires selon les conditions nommées dans le protocole;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente est gagnant-gagnant pour nos élèves et les familles de nos élèves;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L'Heureux, administrateur

APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) approuve le protocole d'entente entre le CSSBE et la municipalité de Lac-Etchemin aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution;

QUE le président de ce conseil, M. Martin Blouin, et la directrice générale par intérim du CSSBE, M^{me} Karina Roy, soient tous deux autorisés à signer pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

CA-05-06-26 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2026-2029

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (LIP 40, 101);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a procédé à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres de formation, du comité de parents et du comité consultatif de gestion (LIP 79,110.0, 193);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général du CSSBE a effectué une consultation auprès de toutes les municipalités de son territoire (LIP 211);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école ou chaque centre (LIP 236);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Émie Gagnon, administratrice

APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 soit adopté tel que présenté par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-06-06-26 ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2026-2027

CONSIDÉRANT que l'école ou le centre de formation est établi par le centre de services scolaire (LIP 39, 100);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre de formation compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (LIP 40, 101);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a procédé à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres de formation, du comité de parents et du comité consultatif de gestion (LIP 79, 110.1);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école ou chaque centre (LIP 236);

CONSIDÉRANT qu'à la demande du centre de services scolaire et après consultation du conseil d'établissement de l'école, celui-ci dispense des services éducatifs de l'éducation préscolaire aux élèves (LIP 37.2);

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur

APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des actes d'établissement pour les écoles et les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, devant se prévaloir à compter du 1^{er} juillet 2026, soit adoptée selon le document présenté par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-07-06-26 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la délégation de pouvoirs prévoit que le conseil d'administration est habilité à conclure des ententes avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) doit conclure une Entente de gestion et d'imputabilité avec le ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT l'importance de respecter les obligations légales et administratives ainsi que les échéanciers associés à la conclusion de cette entente;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une personne autorisée pour signer ladite entente au nom du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Emie Gagnon, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

Que le conseil d'administration autorise Mme Karina Roy, directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom du CSSBE, l'Entente de gestion et d'imputabilité avec le ministère de l'Éducation, ainsi que tout document ou toute modification y afférente;

Adopté à l'unanimité

CA-08-06-26 REMERCIEMENT À MONSIEUR MARTIN BLOUIN

CONSIDÉRANT que M. Martin Blouin a siégé au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à titre de membre administrateur du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année de son mandat, M. Martin Blouin a assumé la présidence du conseil d'administration avec rigueur, engagement et leadership;

CONSIDÉRANT son engagement soutenu envers la réussite éducative, le bien-être des élèves ainsi que le développement des services destinés à l'ensemble des apprenantes et apprenants du territoire;

CONSIDÉRANT sa contribution significative aux travaux du conseil d'administration, notamment par sa participation aux réflexions, aux délibérations et à la prise de décisions touchant la gouvernance et le développement de l'organisation;

CONSIDÉRANT son leadership rassembleur, sa capacité à favoriser le dialogue et son souci constant de l'intérêt supérieur de la communauté éducative;

CONSIDÉRANT la qualité de sa collaboration avec les membres du conseil d'administration, la direction générale et les directions des différents services administratifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT que son engagement, son dévouement et son sens des responsabilités ont contribué à l'avancement de la mission éducative du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L'Heureux, administrateur
APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin exprime sa profonde reconnaissance à M. Martin Blouin pour son engagement remarquable et sa contribution exceptionnelle à titre de membre administrateur et de président du conseil d’administration;

QUE le conseil d’administration souligne son apport précieux au développement de l’organisation, à la qualité de sa gouvernance et à la réussite éducative des apprenantes et apprenants de la région;

QUE les membres du conseil d’administration lui adressent leurs plus sincères remerciements ainsi que leurs meilleurs vœux de succès dans la poursuite de ses projets personnels et professionnels;

QUE la présente résolution soit inscrite au procès-verbal et qu’une copie soit remise à M. Martin Blouin à titre de témoignage de l’estime et de la reconnaissance du conseil d’administration.

Adopté à l’unanimité

CA-09-06-26 REMERCIEMENT À MADAME MARIE-ÈVE BARRETTE

CONSIDÉRANT que M^{me} Marie-Ève Barrette a siégé au conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à titre de représentante du comité de parents du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT son engagement constant envers la réussite éducative et le bien-être des élèves du territoire;

CONSIDÉRANT sa contribution active aux travaux du conseil d’administration et sa participation réfléchie aux discussions et aux prises de décision;

CONSIDÉRANT sa grande sensibilité aux réalités vécues par les familles et sa capacité à faire valoir avec justesse leurs besoins, leurs préoccupations et leurs aspirations;

CONSIDÉRANT son souci de maintenir un lien étroit entre les parents et les instances décisionnelles du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT la qualité de sa collaboration avec les membres du conseil d’administration, la direction générale et les directions des différents services administratifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT que son engagement et sa contribution ont permis d'enrichir les réflexions du conseil d’administration et de soutenir la mission éducative du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L’Heureux, administrateur

APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin exprime sa sincère reconnaissance à M^{me} Marie-Ève Barrette pour son engagement exemplaire à titre de représentante du comité de parents;

QUE le conseil d’administration souligne son apport précieux à la représentation des besoins et des préoccupations des familles ainsi que sa contribution à la réussite éducative des élèves;

QUE les membres du conseil d’administration lui adressent leurs plus sincères remerciements pour son dévouement et son implication au bénéfice de la communauté éducative;

QUE la présente résolution soit inscrite au procès-verbal et qu’une copie soit remise à M^{me} Marie-Ève Barrette à titre de témoignage de l’estime et de la reconnaissance du conseil d’administration.

Adopté à l’unanimité

CA-10-06-26 REMERCIEMENT À MADAME ANNIE A. VACHON

CONSIDÉRANT que M^{me} Annie A. Vachon a siégé au conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à titre de représentante du personnel enseignant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT son engagement soutenu envers la réussite éducative et le bien-être des élèves du territoire;

CONSIDÉRANT sa participation active et constructive aux travaux du conseil d’administration ainsi que sa contribution aux réflexions et aux orientations de l’organisation;

CONSIDÉRANT sa connaissance approfondie de la réalité du personnel enseignant et sa capacité à faire valoir les préoccupations, les défis et les besoins vécus dans les milieux scolaires;

CONSIDÉRANT son souci constant du bien-être des élèves et sa préoccupation sincère envers les équipes-écoles, contribuant ainsi à enrichir les échanges et les décisions du conseil d’administration;

CONSIDÉRANT la qualité de sa collaboration avec les membres du conseil d’administration, la direction générale et les directions des différents services administratifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT que son engagement, son professionnalisme et son dévouement ont contribué à l’avancement de la mission éducative du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L’Heureux, administrateur

APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin exprime sa sincère reconnaissance à M^{me} Annie A. Vachon pour son engagement exemplaire à titre de représentante du personnel enseignant;

QUE le conseil d’administration souligne sa contribution précieuse à la représentation des réalités vécues dans les écoles, son attention constante portée aux besoins des équipes-écoles ainsi que son souci du bien-être et de la réussite des élèves;

QUE les membres du conseil d’administration lui adressent leurs plus sincères remerciements pour son dévouement et son implication au bénéfice de la communauté éducative;

QUE la présente résolution soit inscrite au procès-verbal et qu’une copie soit remise à M^{me} Annie A. Vachon à titre de témoignage de l’estime et de la reconnaissance du conseil d’administration.

CA-11-06-26 REMERCIEMENT À MADAME JULIA MONTMINY

CONSIDÉRANT que M^{me} Julia Montminy a siégé au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à titre de représentante de la communauté du 14 septembre 2021 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT son engagement soutenu envers la réussite éducative, le bien-être des élèves et le développement de la communauté éducative;

CONSIDÉRANT sa participation active et réfléchie aux travaux du conseil d'administration ainsi que sa contribution significative aux réflexions et aux prises de décision;

CONSIDÉRANT son expertise reconnue dans le domaine des ressources humaines, laquelle a enrichi les discussions du conseil d'administration et favorisé une analyse éclairée des dossiers soumis;

CONSIDÉRANT sa fine compréhension des enjeux organisationnels et humains ainsi que sa capacité à saisir les différentes dimensions des situations examinées par le conseil;

CONSIDÉRANT son approche facilitante, son jugement rigoureux et sa capacité à favoriser le dialogue et la recherche de solutions dans un esprit de collaboration;

CONSIDÉRANT la qualité de sa collaboration avec les membres du conseil d'administration, la direction générale et les directions des différents services administratifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT que son professionnalisme, son intelligence stratégique et son engagement ont contribué à l'avancement de la mission éducative du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L'Heureux, administrateur

APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin exprime sa profonde reconnaissance à M^{me} Julia Montminy pour son engagement exemplaire à titre de représentante de la communauté;

QUE le conseil d'administration souligne la valeur de son expertise en ressources humaines, sa compréhension remarquable des enjeux organisationnels ainsi que sa contribution à des échanges constructifs et porteurs pour l'organisation;

QUE les membres du conseil d'administration lui adressent leurs plus sincères remerciements pour son dévouement, sa collaboration et la qualité de son apport aux travaux du conseil d'administration;

QUE la présente résolution soit inscrite au procès-verbal et qu'une copie soit remise à M^{me} Julia Montminy à titre de témoignage de l'estime et de la reconnaissance du conseil d'administration.

CA-12-06-26 REMERCIEMENT À MONSIEUR BOBBY ST-PIERRE

CONSIDÉRANT que M. Bobby St-Pierre a siégé au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à titre de représentant de la communauté du secteur des affaires du 22 octobre 2020 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT son engagement soutenu envers la réussite éducative et le développement du plein potentiel des élèves du territoire;

CONSIDÉRANT sa participation active aux travaux du conseil d'administration et sa contribution significative aux réflexions et aux décisions de l'organisation;

CONSIDÉRANT sa grande compréhension des enjeux organisationnels, son esprit d'analyse et sa capacité à porter un regard réfléchi et perspicace sur les dossiers soumis au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT son approche orientée vers les solutions, favorisant la recherche de moyens concrets et constructifs pour relever les défis rencontrés par l'organisation;

CONSIDÉRANT l'importance qu'il a constamment accordée à l'éducation, à la réussite des élèves et à la qualité des services offerts à la communauté;

CONSIDÉRANT son soutien apprécié auprès de l'administration, sa collaboration respectueuse et sa volonté de contribuer positivement au développement du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT que son expertise, son jugement éclairé et son engagement ont contribué à l'avancement de la mission éducative du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L'Heureux, administrateur

APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin exprime sa profonde reconnaissance à M. Bobby St-Pierre pour son engagement exemplaire à titre de représentant de la communauté du secteur des affaires;

QUE le conseil d'administration souligne la qualité de sa contribution, son esprit d'analyse, sa vision stratégique ainsi que son souci constant de la réussite des élèves et du développement de l'organisation;

QUE les membres du conseil d'administration lui adressent leurs plus sincères remerciements pour son dévouement, sa collaboration et son apport précieux aux travaux du conseil d'administration;

QUE la présente résolution soit inscrite au procès-verbal et qu'une copie soit remise à M. Bobby St-Pierre à titre de témoignage de l'estime et de la reconnaissance du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

CA-13-06-26 REMERCIEMENT À MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN POULIN LESSARD

CONSIDÉRANT que M. Jean-Sébastien Poulin Lessard a siégé au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à titre de représentant de la communauté des 18 à 35 ans du 22 octobre 2020 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT son engagement envers la réussite éducative et l'amélioration continue des services offerts aux élèves et à la communauté;

CONSIDÉRANT sa participation active aux travaux du conseil d'administration et sa contribution significative aux réflexions et aux prises de décision de l'organisation;

CONSIDÉRANT qu’il a apporté au conseil d’administration une perspective différente et complémentaire, permettant d’enrichir les échanges et de porter un regard renouvelé sur les enjeux et les situations rencontrés;

CONSIDÉRANT sa capacité à analyser les dossiers avec rigueur et à favoriser une meilleure compréhension des réalités auxquelles fait face l’organisation;

CONSIDÉRANT son intérêt marqué pour les principes de saine gestion publique ainsi que pour l’efficacité et la qualité des services offerts aux élèves;

CONSIDÉRANT la qualité de sa collaboration avec les membres du conseil d’administration, la direction générale et les directions des différents services administratifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT que son engagement, sa réflexion stratégique et sa contribution aux travaux du conseil ont contribué à l’avancement de la mission éducative du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L’Heureux, administrateur
APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin exprime sa sincère reconnaissance à M. Jean-Sébastien Poulin Lessard pour son engagement à titre de représentant de la communauté des 18 à 35 ans;

QUE le conseil d’administration souligne la richesse de son apport, son regard novateur, sa préoccupation constante pour la gestion publique et son souci de la qualité des services destinés aux élèves;

QUE les membres du conseil d’administration lui adressent leurs plus sincères remerciements pour sa contribution réfléchie et son implication au bénéfice de la communauté éducative;

QUE la présente résolution soit inscrite au procès-verbal et qu’une copie soit remise à M. Jean-Sébastien Poulin Lessard à titre de témoignage de l’estime et de la reconnaissance du conseil d’administration.

Adopté à l’unanimité

QUESTION DU PUBLIC

Onze personnes du public interviennent lors de la période de questions afin de soulever des préoccupations relatives au transport scolaire et à la capacité d’accueil des écoles secondaires. Les réponses appropriées sont apportées aux questions soulevées.

À 20 h 21, sur proposition de M. Sébastien Dostie, administrateur, appuyée par M. Frédéric Paré, la séance est levée.

Martin Blouin
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs